



ISSN : 2958-5805 (E)
2958-5813 (P)

N° 5 / Jan - 2025

Cahier De La Recherche Africaine

Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines



Histoire, société et langage : la reconfiguration des idées

Revue indexée : Scientific Journal Impact Factor (SJIF)



CAHIER DE LA RECHERCHE AFRICAINE

**Revue Pluridisciplinaire
Lettres, Arts et Sciences Humaines**

Université Omar Bongo

Année 3 / Numéro 5 / Janvier 2025

ISSN : 2958-5805 (E)

2958-5813 (P)

HISTOIRE, SOCIETE ET LANGAGE : LA RECONFIGURATION DES IDEES



TOGETHER WE REACH THE GOAL

Revue indexée

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23299>

Impact Factor : 5,338



MENTION LEGALE

La rédaction du *CRA* rappelle que les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteur(e)s.

© Editions GNK Gabon 2025

gnkeditons.gab@gmail.com

ISSN : 2958-5805 (E) / 2958-5813 (P)

ISBN : 979-8-30602-397-7

Tous droits réservés pour tous les pays.

Toute modification interdite



Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines

ISSN : 2958-5805 (E) / 2958-5813 (P)

Contacts

revue.cra@revue-cra.com / cra.uob@gmail.com

site : www.revue-cra.com

Bp. 17004, Université Omar Bongo, Libreville – Gabon

DIRECTEUR DE PUBLICATION

NDOMBI-SOW Gaël, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

REDACTEUR EN CHEF

MAGNIMA-KAKASSA Arsène, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

SECRETARIAT

BISSIELO Gaël Samson, Université Omar Bongo

BIVEGHE BI NDONG Wilfried, Institut de Recherche en Sciences Humaines

DISSY DISSY Yves Romuald, Université Omar Bongo

KOMBILA YEBE MAKOUNDOU Jean Mariole, Université Omar Bongo

KOUMBA ALIHONOU Gwladys, Ecole Normale Supérieure de Libreville

MASSALA MBINDZOUKOU Marius, Université Omar Bongo

MESSA Guy Christian, Université Omar Bongo

MILEBOU NDJAVE Kelly Marlène, Université Omar Bongo

MOUVONDO Epiphane, Université Omar Bongo

NDONG BEKA II Poliny, Université Omar Bongo

COMITE SCIENTIFIQUE

- **DIENE Babou**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Gaston Berger – Sénégal
- **FOTSING MANGOUA Robert**, Professeur Titulaire (Littérature), Université de Dschang – Cameroun
- **IDIATA Franck Daniel**, Professeur Titulaire (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **LAMAH Daniel**, Professeur Titulaire (Géographie), Université de Kindia – Guinée
- **MADEBE Georice Berthin**, Directeur de Recherche (Sémiotique), Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) de Libreville – Gabon
- **MAMADOU DINDE Diallo**, Professeur Titulaire (Histoire), Université de Kankan – Guinée
- **MBONDOBARI Sylvere**, Professeur des Universités (Littérature), Université Bordeaux Montaigne – France
- **MENGUE M'OYE Alexis**, Professeur Titulaire (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MONGUI Pierre-Claver**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **N'GORAN David**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire



- **NDOMBET André-Wilson**, Professeur Titulaire, (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **NZINZI Pierre**, Professeur Titulaire (Philosophie), Université Omar Bongo – Gabon
- **RENOMBO Steeve**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **TONDA Joseph**, Professeur Titulaire (Sociologie/Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **AKOMO ZOGHE S. Cyriaque**, Maître de Conférences (Civilisations hispano-africaines), Ecole Normale Supérieure de Libreville – Gabon
- **BIKOMA Florence**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **KONAN Richmond Alain**, Maître de Conférences (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **MAGNIMA-KAKASSA Arsène**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAKITA-IKOUAYA Euloge**, Maître de Conférences (Géographie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAPANGOU Dacharly**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MBOYI BONGO Serge**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MEBIAME ZOMO Maixant**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOMBO Charles Edgar**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin**, Maître de Conférences (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **MVE EBANG Bruno**, Université Omar Bongo, Maître de Conférences (Science Politique), Université Omar Bongo – Gabon
- **NDOMBI-SOW Gaël**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **NZENGUET IGUEMBA Gilchrist Anicet**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OVONO EBE Mathurin**, Maître de Conférences (Littérature espagnole), Université Omar Bongo – Gabon
- **PAMBO PAMBO N'DIAYE Anges Gaël**, Maître de Conférences (Littérature anglaise), Université Omar Bongo – Gabon
- **SANDOUONO FAYA Moïse**, Maître de Conférences (Histoire), Université de Kindia – Guinée
- **SOUMAHO MAVIOGA Orphée Martial**, Maître de Conférences (Sociologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **TABA ODOUNGA Didier**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon



SOMMAIRE

EFFETS LITTÉRAIRES ET COMMUNICATIONNELS.....	11
MOURSAL Makaye (Université de N'Djaména – Tchad) Incursions langagières dans les pièces de théâtre de baba moustapha, d'Ahmad Taboye et de Vangdar Dorsouma	13
LETSETSENGUI Marthe Prisca (Université Omar Bongo – Gabon) La représentation des univers créatifs des écrivains francophones.....	31
KUMBE MANDUKU DIBONGUI F. S. (Université Bordeaux-Montaigne – France) Sexualité féminine : entre pouvoir et soumission dans le roman <i>Cueillez-moi jolis messieurs</i> de Bessora	45
MOUNZIEGOU-MOMBO Narcice Wolfgan (Université Omar Bongo – Gabon) Société hésitante : discursivité fétide à travers « Aux choses du pays » de Movaizhaleine	63
SAWADOGO Issaka (Université Joseph Ki-Zerbo – Burkina Faso) Polyphonie et prise en charge de l'énonciation dans les propos des enseignants sur les langues nationales au Burkina F.....	79
OMPOUSSA Virginie (Université Omar Bongo Libreville – Gabon) IBOUEMALT NDOMBALT Marlène Jobert (Université Omar Bongo – Gabon) La guerre des statuts chez les femmes au Gabon : une forme de violence faite aux femmes par les femmes.....	95
BINGANGA Olivia (Université Omar Bongo – Gabon) L'influence de la transmission linguistique et des contraintes parentales sur le développement des compétences linguistiques chez les enfants gabonais.....	109
HUMANITÉS CLASSIQUES ET ESTHÉTIQUE MODERNE.....	123
GUÉBO Josué Yoroba (Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire) Rémunérer l'art traditionnel d'Afrique ? Esquisse d'une théorie.....	125
ARTHUR Noah Messi Frank (Université de Dschang – Cameroun) Repenser l'identité et l'histoire en Afrique noire.....	139
MOUTANGOU Fabrice Anicet (Université Omar Bongo – Libreville) « Chant du coupeur d'okoume » ou les difficultés socio-humaines liées à l'exploitation forestière dans la colonie du Gabon.....	153



DIOP Birama (Université Paris Cité – France) La légitimation du pouvoir politique en question.....	165
OUATTARA Kesséto E. (Université Felix Houphouët-Boigny – Côte d’Ivoire) Mogoya et prévention des conflits : repenser la cohésion sociale et la paix en Afrique subsaharienne	177
BORUGH BU DJORH Antoine (Université Omar Bongo – Gabon) Le concept de « force du droit » chez Hobbes à la lumière des lectures critiques de Rousseau et Kant.....	195
BALDÉ Mactarou (Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal) La problématique de l’union du corps et de l’âme : Descartes et Spinoza....	209
MICKALA Cyrille (Université Omar Bongo – Gabon) BISSA-BI-NZUE Astride (Ecole Normale Supérieure – Gabon) Pensée technoscientifique et dépoétisation du monde. Autour de science et esthétique chez Maurice Merleau-Ponty.....	223
COULIBALY Katinan Timothée (Université Alassane Ouattara – Côte d’Ivoire) L’Afrique sous le pouvoir des dictateurs : analyse politico-sociale de la longévité au pouvoir.....	239
KOUTTE Moussa (Université de N’Djaména – Tchad) Appropriation des projets de renforcement de la résilience climatique dans le Sahel : cas des aménagements climato-résilients dans le département du Guera/Tchad.....	261
NZAOU Levi Ruben (Université de Poitiers – France) La libre circulation des personnes en Afrique centrale à l’épreuve de la gestion du covid : quelles ont été les conséquences à la frontière Gabon-Cameroun ?.....	277
DOGONI Y. (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako – Mali) COULIBALY K. (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako – Mali) FOFANA Issa (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako – Mali) Enjeux de l’émigration irrégulière : repenser le paradigme du départ des jeunes de la commune rurale de Diallan au Mali.....	293
MEYE NDONG Serges (Université Omar Bongo – Gabon) Les immigrés ouest-africains : facteur d’insécurité ou enjeux pour l’économie gabonaise ? essai à partir du 6 ^{ème} arrondissement de Libreville et de la commune de Ntoun.....	311
AMON Angba Martin (Université Alassane Ouattara-Bouaké – Côte d’Ivoire) Modélisation et déconstruction de la formation universitaire au prisme de la résonance de Hartmut.....	331



COULIBALY Brahim (Université Alassane Ouattara – Côte d’Ivoire) AKABILE Attia Michel (Université Alassane Ouattara – Côte d’Ivoire) Déterminants socioculturels et économiques de la réticence des conjoints face à la réalisation de la consultation prénatale (CPN) au premier trimestre de la grossesse à Agnibilekrou (CRCI).....	349
SEURGONDA PATEDJORE SOUDY Jonas (Université de N’Djamena – Tchad) FOCKSIA DOCKSOU Nathaniel (Université de N’Djamena – Tchad) Les défis du transport universitaire à N’Djamena : une analyse des obstacles rencontrés par les étudiants en 2023-2024.....	367
CISSE Babacar (Université de Montréal – Canada) Pilules, sirops, huiles, crèmes et suppositoires pour quête de rondeurs : les publicités sur TikTok au péril de la santé au Sénégal.....	383
DIOP Mor (Université Cheikh Anta Diop – Sénégal) Le conseil départemental de Ziguinchor entre déficit de ressources humaines et manque d’éclat face aux populations.....	397
RAZAMANY Guy (Université de Mahajanga – Madagascar) TOTOVAHINY Bellarmin Nicodème (Université de Mahajanga – Madagascar) Nourrir la société et se nourrir en société : enjeux sociaux de la sécurité alimentaire : cas de <i>jao</i> ou <i>ja</i> chez les <i>Tsimihety</i> de <i>Mandritsara</i> à Madagascar.....	415
DJININBOH Gabriel (Université de N’Djamena – Tchad) L’intégration de l’éducation à la citoyenneté dans les programmes scolaires tchadiens : défis, opportunités et meilleures pratiques.....	433
TSIBA Jean-Kevin Aimé (IRSH-CENAREST – Gabon) ZOO EYINDANGA René Casimir (École Normale Supérieure – Gabon) Les politiques environnementales au Gabon, entre discours et réalité apodictique.....	447
MBOYI-MOUKANDA Laure Cynthia (Université Omar Bongo – Gabon) Les domaines de la filiation chez les Tsengui du Gabon : des origines à nos jours.....	467



HUMANITÉS CLASSIQUES ET ESTHÉTIQUE MODERNE

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE ZIGUINCHOR ENTRE DÉFICIT DE RESSOURCES HUMAINES ET MANQUE D'ÉCLAT FACE AUX POPULATIONS

Mor DIOP

Université Cheikh Anta Diop – Sénégal

mor56.diop@ucad.edu.sn

Résumé : Cet article analyse la qualité des ressources humaines des conseils départementaux du Sénégal qui affecte négativement le fonctionnement, la performance et l'utilité de la collectivité locale sur les populations. Il vise à faire l'évaluation de la départementalisation, une innovation majeure de l'acte 3 de la décentralisation qui érige le département en ordre de collectivité locale en remplaçant la région. Cette innovation est censée introduire plus de proximité et de participation citoyenne, porteurs de dynamique territoriale favorable à la prise en charge des besoins socio-économiques des populations. Il s'avère qu'il y a des conseils départementaux où les administrés ne connaissent pas soit l'existence, soit l'emplacement, soit la politique et les programmes de développement, soit les services destinés à la population. C'est le cas du conseil départemental de Ziguinchor dont le fonctionnement et les services sont dans une léthargie causée par des moyens financiers limités mais surtout par un manque de personnel technico-administratif qualifié, par des services capitaux non fonctionnels et des postes clés à pourvoir. C'est à travers la mixité de l'approche qualitative et quantitative que nous avons montré le déficit de ressources humaines et le manque d'éclat du conseil départemental de Ziguinchor face aux populations.

Mots-clés : Qualité des ressources humaines ; Conseil départemental ; Ziguinchor ; Connaissances des populations

Abstract: This article analyzes the quality of human resources in Senegal's departmental councils, which has a negative impact on the operation, performance and usefulness of the local authority to the population. Its aim is to evaluate departmentalization, a major innovation of Act 3 of decentralization, which establishes the department as a local authority, replacing the region. This innovation is supposed to introduce greater proximity and citizen participation, creating a territorial dynamic conducive to meeting the socio-economic needs of the population. As it turns out, there are some departmental councils where constituents are unaware of their existence, location, development policies and programs, or the services available to the population. This is the case of the Ziguinchor departmental council, whose operations and services are in a state of lethargy, caused by limited financial resources, but above all by a lack of qualified technical and administrative staff, non-functional capital services and key positions that are not in place. By combining qualitative and quantitative approaches, we were able to show the Ziguinchor departmental council's lack of human resources and its lack of sparkle in side of the population.

Keywords: Quality of human resources ; Departmental council ; Ziguinchor, knowledge the population

Introduction

Le processus de la décentralisation sénégalaise a connu une réforme phare en 2013 dénommée « l'acte 3 de la décentralisation » marqué par l'érection du département en tant qu'ordre de collectivité locale au



détriment de la région et la communalisation intégrale¹. L'article 27 du Code Général des Collectivités Locales (CGCL) confère au département, en tant qu'ordre de Collectivités Territoriales (CT), une compétence générale de promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales. Ainsi, le conseil départemental joue un rôle de proximité en faveur de la satisfaction des besoins des populations et reste au service du territoire et de ses habitants. Censé introduire plus de proximité et de développement (CGCL, 2013 : 1), le conseil départemental adopte en effet des dispositifs d'intervention aux besoins des collectivités partenaires et assure ainsi la solidarité territoriale. De ce fait, chaque habitant doit pouvoir bénéficier des services de proximité du département et doit être accompagné par le conseil départemental. Mais ce dernier présente des lacunes voire des limites, notamment dans le domaine des ressources humaines et financières (Sy, 2015 : 952).

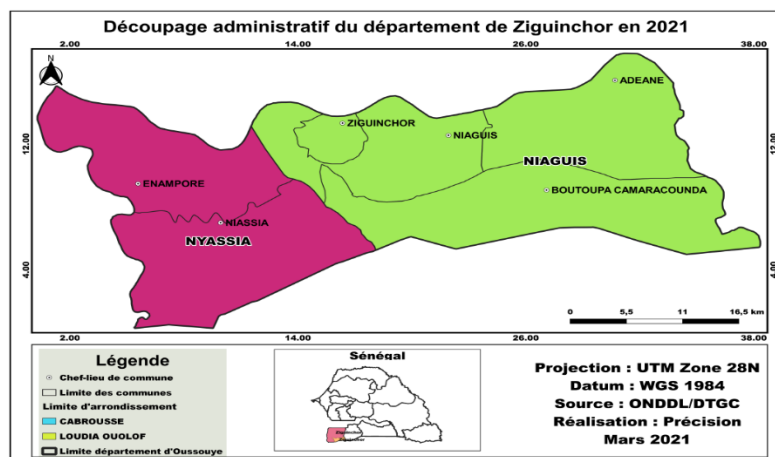
La ressource humaine de qualité fait partie des maillons faibles de la décentralisation et des politiques de développement local au Sénégal. En plus, l'accession au pouvoir de beaucoup de conseillers départementaux ou d'élus locaux est plus l'émanation de l'autorité centrale et des partis dominants, à partir de consignes de vote, que d'un choix populaire incarnant la confiance d'une communauté, en des personnes vertueuses et compétentes (Malam Moussa et Ilboudo, 2012 : 337). Non seulement le défaut de ressources humaines qualifiées inhibe les services rendus à la population, mais il accentue l'inertie du département face à la prise en charge des préoccupations des administrés. De ce fait, après dix ans d'existence², les conseils départementaux peinent à être connus et reconnus par les habitants de leur circonscription. Ces derniers, plus

¹ L'Acte 3 de la décentralisation, lancé en 2014, érige les communes d'arrondissements et les communautés rurales en commune de plein exercice et marque l'érection des départements en ordre de Collectivités Locales (CL) avec la suppression des régions en tant que Collectivité Territoriale (CT).

² Les conseils départementaux sont venus avec l'avènement de l'acte 3 de la décentralisation de 2013. Ils ont été installés en tant que collectivité territoriale le 18 juillet 2014 suite aux élections locales de juin 2014.

particulièrement de Ziguinchor³ ignorent parfois l'emplacement de l'institution⁴ ou le rôle et les missions de l'institution, ainsi que les services délivrés par l'institution à la population. Pourtant, le département est considéré comme l'échelon qui offre une meilleure proximité avec le citoyen (Ba et Ka, 2019 : 200) ainsi que l'échelon de gestion des solidarités sociales et du développement territorial (Sow, 2013 : 9), ce qui est d'ailleurs l'un des motifs de son érection en collectivité locale au détriment de la région.

Carte 1 : Position géographique et découpage administratif du département de Ziguinchor



Source : ONDDL / DTGC, 2021.

Avec l'acte 3, la décentralisation devient un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux et d'institutions pour arriver à des objectifs précis, définis par la communauté (Afrobarometer Briefing Paper, 2010 : 2). L'action publique locale n'est plus présentée comme la seule responsabilité de l'institution municipale ou départementale (Samb, 2015 : 103), mais comme la résultante d'un processus de planification, d'articulation, de proximité ou de coordination entre de nombreux acteurs, citoyens et opérateurs (Gaudin et

³ Le Département de Ziguinchor a une superficie de 1153 km². Il est limité au Nord par le Département de Bignona, à l'Est par le Département de Goudomp, à l'Ouest par le Département d'Oussouye et au Sud par la République de Guinée Bissau. Sur le plan administratif, le Département de Ziguinchor est constitué de 7 collectivités locales dont 1 grande commune (ville de Ziguinchor), 5 communes (Adéane, Boutoupa Camaracounda, Niaguis, Enampore et Nyassia) et le Département comme ordre de collectivité locale.

⁴ Le département, ordre de collectivité locale devient une institution car bénéficiant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière. Son fonctionnement dépend financièrement des Fonds de la Décentralisation et du Développement délivrés par l'Etat.



Novarina, 1997 : 174). Comment des communautés ou des acteurs qui ignorent soit l'existence d'une institution locale, soit son emplacement, son rôle et ses missions, soit ses services publics délivrés, peuvent participer ou s'impliquer à la réalisation des politiques de développement local de cette institution ? Pourtant, la Constitution, dans son article 102, stipule que les collectivités locales constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques. Elles s'administrent librement par des assemblées élues⁵. Dans ce même sillage, le code des collectivités locales de 2013 évoque la participation citoyenne dans l'intitulé du premier titre dudit code⁶, d'où l'importance accordée à l'implication des citoyens, des acteurs locaux dans la gestion des affaires publiques locales.

Mais en dépit de tous ces dispositifs, les conseils départementaux, surtout celui de Ziguinchor, ne sont pas très connus ou sont peu connus par les populations, d'où leur faible implication ou absence dans les politiques de développement local. D'un autre côté, les conseils départementaux ne rendent pas efficacement des services à leurs administrés ou ne disposent pas suffisamment de services fonctionnels capables de prendre en charge les préoccupations des citoyens. Cette situation favorise ainsi leur méconnaissance par les populations ; méconnaissance causée par l'incapacité financière ou l'insuffisance des moyens financiers (Piveteau, 2005 : 84 ; Faye, 2017 : 75) mais surtout par un déficit de ressources humaines qualifiées. Ainsi, dans cet article, il est question de voir si le Conseil Départemental de Ziguinchor (CDZ) dispose d'une administration publique locale plus adaptée et plus apte à permettre une mise en œuvre efficace et efficiente des politiques publiques territoriales. L'objectif est aussi d'analyser, en effet, le niveau de connaissance du CDZ, son rôle, ses missions et ses services rendus à la population ainsi que le degré d'appréciation des services du CDZ par les citoyens.

1. Méthodologie

La méthodologie adoptée dans cet article combine la recherche documentaire, l'approche qualitative et quantitative. À cet effet, une cartographie des services délivrés aux usagers et à la population du département de Ziguinchor a été réalisée. Celle-ci a permis de dresser l'état des lieux de l'organisation et du fonctionnement de l'administration du CDZ et des services départementaux. Les données sur l'administration départementale,

⁵ Article 102 de la constitution sénégalaise du 22 janvier 2001.

⁶ La section 2 du chapitre 1 du code des collectivités locales intitulée participation citoyenne traite dans son article 6 et 7 les modalités et cadres d'implication et de participation.

l'organigramme et les ressources humaines du CDZ ont été collectées suite à l'interrogation de 40 agents du personnel du département sur un total de 45. Ces données ont été complétées par une documentation sur le département de Ziguinchor et des entretiens semi-directifs avec certains principaux responsables du conseil départemental, de l'administration départementale et des services départementaux.

C'est à travers des questionnaires qui tournent autour du niveau d'étude, de spécialisation des agents, des formations et renforcements de capacités au bénéfice du personnel de l'administration, l'organigramme, le mode d'organisation... que ces données ont été collectées auprès des acteurs concernés. Des questions sur la fonctionnalité et l'effectivité de l'offre de service public départemental ont été orientées spécifiquement à certaines autorités du conseil départemental, de l'administration départementale et des services. L'approche qualitative a été utilisée auprès des populations à travers des entretiens semi-directifs. Des questions sur la connaissance du CD et l'appréciation de ses services délivrés à la population ont été administrées à cette dernière. Une vingtaine de citoyens du département de Ziguinchor ont été interviewés dans cette recherche. Le principe de la saturation a été respecté, ce qui a déterminé le nombre de citoyens interrogés. L'analyse des données collectées sur l'organisation, le fonctionnement de l'administration départementale, des services départementaux ainsi que l'évaluation de l'offre de services en faveur des populations a été faite sous le prisme de tableaux croisés et des graphiques, et par le biais de l'analyse des contenus des entretiens.

2. Résultats

2.1. Analyse de la qualité des ressources humaines du CDZ

Les 40 agents administratifs du Conseil Départemental de Ziguinchor enquêtés sont repartis comme suit par niveau d'étude et de sexe :



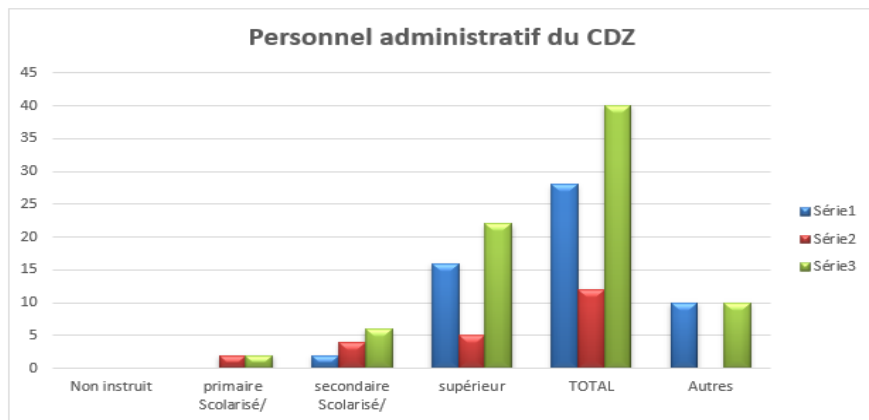
Tableau 1 : Répartition du personnel par niveau d'étude et genre

Niveau d'étude	Non instruit	Primaire scolarisé	Secondaire scolarisé	Supérieur	Formation Spécialisée	Autres	Total
Hommes / S1	00	00	02	16	00	10	28
Femmes / S2	00	02	04	06	00	00	12
Total / S3	00	02	06	22	00	10	40
Pourcentage	0%	5%	15%	55%	0%	25%	100%

Source : Auteur, 2024.

Le personnel administratif du CDZ enquêté est composé de 40 agents, dont 28 hommes et 12 femmes. Sur les 28 hommes, 02 ont un niveau secondaire (BFEM), les 16 ont un niveau supérieur (Baccalauréat et plus) et les 10 restants classés dans la rubrique autres, sont composés de chauffeurs, détenteurs de permis de conduire et de vigiles. S'agissant des 12 femmes, 02 ont un niveau primaire, 04 ont un niveau secondaire (BFEM) et les 06 ont un niveau supérieur (Baccalauréat et plus). En ce qui concerne la formation spécialisée, aucun agent administratif de l'échantillon n'est diplômé d'une formation spécifique liée à son poste ou domaine de travail.

Graphique 1 : Personnel administratif du CDZ par niveau d'étude et genre



Source : Auteur, 2024

Une première lecture de la répartition du personnel du département de Ziguinchor par niveau d'étude montre que le CDZ dispose relativement d'une ressource humaine de niveau supérieur avec 55% des hommes et des femmes qui ont majoritairement un bon niveau d'étude. Cette configuration du personnel doit inciter les autorités du CDZ à s'appuyer sur cette force afin de mener des politiques de renforcement des capacités en faveur du personnel qui leur permettent d'être mieux outillées pour porter le rayonnement de leurs services respectifs. D'autant plus qu'un nombre important des agents du CDZ n'ont pas encore le niveau supérieur (5% de niveau primaire et 5% de secondaire) pour pouvoir assurer convenablement certaines tâches, même si la quasi-totalité sont dans le cercle de ce qu'on appelle la main d'œuvre non qualifiée, c'est-à-dire des vigiles et des chauffeurs (25%).

Mais, disposer d'un bon niveau d'étude ne signifie pas être dans les dispositions de faire face aux défis du développement économique local ainsi que de porter des services dynamiques et efficaces en faveur des populations. Même si la majorité du personnel a un niveau Bac, peu de niveau licence ou master (55%), aucun d'entre eux n'est diplômé ou n'a bénéficié de formation spécialisée en lien avec son service. Beaucoup d'entre eux ont bénéficié d'une formation sur le tas pour pouvoir assurer leurs missions confiées au sein de l'institution. Cette situation montre que les CD ne disposent pas de ressources humaines qualifiées qui peuvent porter le développement économique, social, culturel, etc., de leur territoire. Elle s'explique en effet par une logique de recrutement clientéliste (fondée sur l'arbitraire, le tribalisme, l'ethnicisme et la corruption), souvent politique, et des moyens financiers limités, même si les conseils départementaux ont hérité depuis 2014 du personnel administratif du conseil régional suite à la réforme de l'acte 3 de la décentralisation⁷.

Ce recrutement par clientélisme politique n'est pas donc à l'actif de l'actuelle équipe départementale de Ziguinchor qui n'a pas assez de moyens financiers pour renforcer la capacité et la qualité du personnel administratif. Cette situation est considérablement liée à l'inadéquation du cadre financier de la décentralisation qui ne permet d'assurer l'autonomie financière des CT,

⁷ Avec la réforme de l'acte 3 de la décentralisation qui marque l'érection des départements en ordre de collectivité locale et la suppression des conseils régionaux, les départements ont hérité les actifs et les passifs des régions ordre de collectivité locale. De ce fait, sous l'égide du gouverneur, le conseil départemental de Ziguinchor a hérité du conseil régional, un bâtiment (hôtel ou siège du conseil), 2 autres équipements (bâtiments) et du personnel administratif. Les départements de Bignona et d'Oussouye ont hérité du Conseil régional chacun une voiture et du personnel administratif.



surtout des CD. Au fond, la décentralisation est plus théorique qu'effective au Sénégal. L'autonomie financière des CT ou la budgétisation rationnelle et proportionnée est loin d'être une réalité face aux besoins illimités des populations, elle est plus un leurre et un mythe (Bouvier, 2010, cité par Ndiaye, 2020 : 21). C'est pourquoi, le CDZ, à défaut de pouvoir recruter des experts pour le fonctionnement des services et des spécialistes en développement local, en gestion des CT, doit mettre en place un plan de renforcement de capacités du personnel administratif afin de leur permettre d'être dans des dispositions idoines pour pouvoir répondre efficacement aux aspirations et besoins des populations.

2.2. Fonctionnement des services départementaux

La répartition des services départementaux obéit à un organigramme type du décret n° 2020-30 du 08 janvier 2020 fixant les organigrammes types des collectivités territoriales⁸. Ainsi, l'organigramme du CDZ respecte en grande partie l'architecture de ce décret, néanmoins certains postes et services restent à pourvoir. Sur ce point, le président du CDZ avance : « Dans notre organigramme, il y a certains postes qui ne sont pas encore occupés, nous n'avons pas encore recruté dans ces services, c'est à cause du manque de moyens qu'on ne l'a pas encore fait ». Ces postes sont ainsi situés dans le service de la cellule des affaires juridiques et du contentieux, du service des archives et de la documentation ainsi que des services techniques départementaux. Ces derniers sont composés de la division de la planification des études, du contrôle et du suivi des travaux, et de la division des compétences transférées. Tous ces services capitaux porteurs de rayonnement de l'institution décentralisée, ne sont pas encore fonctionnels dans le département de Ziguinchor.

⁸ L'administration du département comprend le Cabinet du Président du Conseil départemental et les services suivants : un secrétariat général et les services rattachés ; un service de l'administration générale, des finances et de la comptabilité ; un service technique départemental. Sous l'autorité du Président du Conseil départemental, le Secrétaire général est le chef des services administratifs du département. Il a sous autorité les coordonnateurs de cellule, les chefs de service et les chefs de division. Le Cabinet du Président du Conseil départemental comprend : un Directeur de Cabinet ; une Inspection des services départementaux ; un Assistant du président ; un Chargé de Communication et des Relations publiques. Les services rattachés au Secrétariat général sont : la Cellule du Partenariat, de la Coopération décentralisée et du Développement économique territorial ; la Cellule des Affaires juridiques et du Contentieux ; la Cellule informatique ; le Bureau du Courrier, des Archives et de la Documentation ; la Cellule de Passation des Marchés publics. Le Service de l'Administration générale, des Finances et de la Comptabilité comprend : la Division des Finances et de la Comptabilité et la Division des Ressources humaines. Enfin, le Service technique départemental comprend : la Division de la Planification, des Etudes, du Contrôle et du Suivi des travaux et la Division des Compétences transférées.

Cette situation montre que ce dernier ne peut pas se passer de tout ce dispositif techno-administratif et impulser convenablement le développement socio-économique du territoire avec la réalisation d'équipements répondant aux besoins des populations. À cet effet, le secrétaire général du CDZ déclare : « Nous manquons d'expertises et d'éléments dans certains domaines administratifs et techniques causés par un dispositif de personnel assez limité avec des services pas fonctionnels et des postes pas encore occupés, ce qui plombe un peu notre fonctionnement en tant qu'institution ». Dès lors, la disponibilité et le fonctionnement de certains services majeurs du CDZ restent très limités pour faire progresser l'émergence du département. Or, sans ces services, le CDZ ne dispose pas encore de tous les outils nécessaires pour pouvoir prendre en charge l'ensemble des préoccupations des populations.

Pour le moment, il s'oriente vers les (STD) Services Techniques Déconcentrés de l'État⁹ et l'ARD (Agence Régionale de Développement¹⁰) pour mener ses politiques de développement économiques et sociales. En effet, la plupart des missions et des réalisations du CDZ surtout dans les domaines éducatifs et sanitaires sont assurées sous l'égide de l'ARD ou des services techniques déconcentrés. Ces derniers sont des compléments du dispositif technique qui accompagnent toutes les collectivités territoriales du département ou de la région. À cet effet, une collectivité locale qui dépend substantiellement de ces dispositifs d'accompagnement complémentaire, peut accuser du retard dans le processus de mise en œuvre de son développement. Dans ce sens, un responsable du CDZ affirme : « D'une certaine mesure, nous dépendons beaucoup de l'État, des services techniques et de l'ARD. Sans eux, nous peinons grandement à fonctionner normalement dans l'exécution de nos projets, surtout dans les domaines de l'éducation et de la santé ». Cette assertion montre ainsi la dépendance du conseil départemental de Ziguinchor envers les STD et l'ARD pour pouvoir mener sa politique de développement social, économique, culturel, environnemental, etc.

⁹ Juridiquement ces services ont été mis à la disposition des collectivités locales pour un accompagnement technique dans leurs activités et missions. Ils bénéficient des fonds de la décentralisation et du développement local et se sont installés dans les capitales régionales ou départementales.

¹⁰ L'ARD est le bras technique des collectivités locales de toute la région qui assure leur accompagnement dans la réalisation de leurs projets de développement. Pour son fonctionnement, chaque collectivité locale doit participer financièrement.



2.3. Connaissance et perception de la population des politiques et services du CDZ

Les politiques et programmes de développement du CDZ destinés à la population ne sont pas majoritairement connus par ces bénéficiaires. En effet, non seulement les populations ignorent les politiques et programmes de l'institution, mais une bonne partie de nos enquêtes ignorent complètement l'existence du CDZ ou ne le connaissent que de nom. À cet effet, un conducteur de Jakarta (moto-taxi à Ziguinchor) nous dit : « Franchement, je ne connais pas ce que veut dire le conseil départemental, je ne sais pas à quoi ça sert, je ne sais pas aussi où il se situe dans la ville de Ziguinchor ». Dès lors, cette affirmation, très partagée par plusieurs citoyens de la ville de Ziguinchor, montre que le CDZ, après 10 ans d'existence avec la première phase de l'acte 3 de la décentralisation, n'arrive pas à s'imposer auprès des populations. Pourtant, ses missions et ses activités sont destinées et doivent être au profit de la population. Sur la question de la connaissance des rôles et responsabilités du CDZ, la quasi-totalité des interviewés, qui ne connaissent l'institution que de nom, ignore totalement les missions assignées à l'institution en faveur de ses administrés. Ainsi, une femme actrice de développement de la commune de Boutoupa déclare : « Oui je connais le conseil départemental, il se situe en face de la mairie de Ziguinchor, c'est l'immeuble qui est face mais je ne connais pas en réalité ce qu'il fait pour la population, je ne connais pas ses activités et à quoi il sert à la population ». Cette assertion prouve ainsi la méconnaissance des rôles et responsabilités du CDZ par la population, même si certains parmi eux connaissent son existence grâce à sa proximité géographique avec la mairie de Ziguinchor. Cette dernière constitue une bonne indication pour les citoyens du département qui ont connu pour la plupart l'emplacement du CDZ grâce à l'institution municipale de la ville.

Parmi les rares enquêtes qui ont connu l'emplacement, les rôles et les responsabilités du CDZ, peu connaissent les services délivrés à la population par l'institution départementale. Sur ce point, un professeur de Lycée habitant de la commune d'Adéane affirme :

Oui nous connaissons le département, ordre de collectivité locale, nous connaissons les compétences qu'on lui a transférées, ses rôles et responsabilités en faveur des populations. Mais nous ignorons s'il délivre actuellement des services ou pas pour les habitants de Ziguinchor, s'il en délivre, je les ignore très sincèrement. Je pense qu'il ne fait pas encore grand-chose pour la population, on ne sent pas encore vraiment sa présence pour les populations .

Cette situation montre en effet la léthargie et le faible impact du CDZ, qui est affaibli par l'absence de fonctionnement de certains de ses services majeurs qui doivent être le soubassement des réalisations des politiques et programmes de développement de l'institution. En dépit de ces recours à l'ARD et aux STD, le CDZ n'a pas encore fait des réalisations grandioses séduisantes marquant son ascension et sa notoriété auprès de ses administrés. Il se contente surtout, pour le moment, de la gestion et de la réfection des établissements sanitaires et éducatifs ainsi que le paiement du salaire des agents. C'est pourquoi, à la question de savoir la perception et l'appréciation du CDZ par les populations qui connaissent l'existence, l'emplacement, les activités, les réalisations et les services délivrés à la population, un étudiant de la commune de Niaguiss déclare :

Pour nous, les communes rurales qui sont loin de la ville, nous n'apprécions pas positivement les activités du conseil départemental qui limite ses réalisations à la ville de Ziguinchor, tout en oubliant qu'il couvre tout le département. Nous connaissons ses services délivrés à la population, ses activités de développement même si ce n'est pas encore fameux. Pour le moment, il ne fait pas encore grand-chose, surtout dans les zones rurales du département.

Dès lors, même si le CDZ met en place des politiques et programmes de développement, essaye de faire des réalisations et rend quelques petits services à la population, ses actions restent confinées dans la ville tout en laissant en rade le monde rural, ce qui accentue son manque d'éclat auprès des populations villageoises.

3. Discussion

L'objectif de la réforme de 2013 « acte 3 de la décentralisation » est « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable¹¹ » tout en plaçant le territoire au cœur des politiques publiques (Ba, 2016 : 85 ; Ba et Ka, 2019 : 200). Cette réforme plonge ses racines dans une véritable politique d'aménagement du territoire et oriente la concrétisation des aspirations et des espoirs des acteurs territoriaux, en vue de bâtir un projet de territoire visant à favoriser le processus de la décentralisation et du développement local (Diop, 2006 : 268). Elle offre l'espace adéquat pour construire les bases de la territorialisation des politiques publiques favorable à l'atteinte de l'« optimum territorial » (BA, 2016 : 92). Ainsi, le département constitue l'espace de planification, de coordination, d'articulation et de mise en

¹¹ Exposé des motifs de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales.



cohérence des programmes de développement territorial à travers sa mission générale d'assurer la continuité territoriale et la promotion de la coopération entre les collectivités territoriales d'une même circonscription administrative. Il revêt sa posture de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005 : 322) qui doit impulser une conception moderne du management local (Bertrand et Moquay, 2004 : 78). Dès lors, le Conseil Départemental (CD) doit réaliser les plans départementaux de développement et organiser l'aménagement du territoire dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités locales.

Pour ce faire, le CD doit recourir à des outils et à des instruments permettant d'assurer aux populations un plein épanouissement à travers un cadre de vie meilleur, des services de proximité, la promotion des activités économiques et le renforcement des capacités des acteurs. Ces instruments, outils et dispositifs sont indiqués au CD par le décret n° 2020-30 du 08 janvier 2020 fixant les organigrammes-types des collectivités territoriales en application des dispositions de l'article 284, alinéa 1er de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales. Dès lors, toute collectivité locale du niveau départemental doit faire des efforts pour disposer des différents services¹² qui vont prendre en charge les préoccupations de sa population administrée. Il ne suffit pas de disposer seulement de ces services, mais de rendre des services de qualité où la performance est de mise. Or, la performance des collectivités territoriales et la qualité des services rendus aux citoyens usagers du service public local reposent essentiellement sur l'efficacité du système local d'administration et sur la disposition des ressources humaines qualifiées qui font largement défaut dans les CT, surtout à l'échelon départemental. Ce dernier bénéficie essentiellement de transferts financiers de l'État sous forme de fonds de concours, d'équipements pour financer son budget. Ces dotations étatiques sont très insuffisantes face aux prérogatives de l'institution. Ainsi, le CDZ a un budget en FCFA de 285.902.944 en 2017 ; de 203.975.507 en 2018 ; de 223.229.501 en 2019 ; 272.096.583 en 2020 ; 263.579.447 en 2021.

Mais, le CDZ est confronté en son sein à une carence de personnel compétent ou qualifié capable de faire fonctionner certains services. Cette configuration est due à la fois à une logique de recrutement clientéliste qui peut empêcher le recrutement de « l'homme qu'il faut à la place qu'il faut » et à un manque de moyens financiers même si à côté du personnel technico-

¹² Les services cités en note de bas de page 8, exigés par le décret n°2020-30 du 08 janvier 2020 fixant les organigrammes-types des collectivités territoriales.

administratif, il y'a des commissions¹³ qui accompagnent le CDZ avec des moyens très limités. Tout ceci participe à l'inefficacité et au manque de visibilité des services du CDZ, envers qui l'existence ou la présence n'est pas encore sentie par une bonne partie de la population de Ziguinchor. Or, le CDZ dispose des rouages qui peuvent le sortir de cette ornière et le propulser dans le cercle des CD les plus prospères du pays. Pour ce faire, il a la possibilité, en compagnie de ses partenaires, de « dénicher » des financements ou de bénéficier d'un accompagnement financier de la part des partenaires techniques et financiers ou la coopération décentralisée afin de réaliser des projets qui vont « redorer le blason » du CDZ. Le CDZ dispose par exemple de 2 bâtiments hérités du conseil régional dans son patrimoine dont l'utilisation et la gestion lui échappent totalement. D'après le secrétaire général de l'institution, le premier équipement est occupé et géré par des artisans sans aucune information, aucun revenu ni aucune mainmise du CDZ, l'autre bâtiment est aussi dans le même cas, il est occupé et géré par l'Université Assane Seck de Ziguinchor. Or, la gestion et l'exploitation de ces patrimoines peuvent apporter beaucoup de ressources financières à l'institution.

En outre, le CDZ doit mettre un plan de communication et de marketing pour d'abord faire connaître l'institution et ses différents services avant de faire comprendre aux populations, les missions du CDZ ainsi que ses rôles et responsabilités. Ces mesures vont ainsi permettre au CDZ d'être attractif et visible. La mise en place d'activités ou de projets à fort impact sur le quotidien des populations peut fortement contribuer à cela. Il faut aussi promouvoir l'utilisation des moyens du CDZ de manière rationnelle pour l'optimisation des dépenses de l'institution afin de subvenir aux besoins de la population. Sans la mise en place entre autres de ces mesures, le conseil départemental, ordre de collectivité locale, risque de connaître les mêmes difficultés que le conseil régional auquel il s'est substitué. Pour le moment, il est confronté aux mêmes problèmes que l'ancienne collectivité locale régionale, car il est sans ressources significatives, même si l'article 194 du CGCT (République du Sénégal, 2013 : 25) indique qu'il dispose du Fond de Dotation de la Décentralisation (FDD),

¹³ Les collectivités locales sénégalaises fonctionnent par l'entremise des commissions techniques qui doivent s'appuyer sur un personnel technico-administratif pour pouvoir impulser le développement socio-économique du territoire. Généralement chaque compétence transférée est gérée par une commission, mais dans certaine CT, le nombre de commission peut être inférieur ou supérieur aux domaines de compétence. Les commissions sont composées d'élus locaux ou de conseillers départementaux. C'est pourquoi dans la plupart des CT, ce sont les élus ou conseillers qui bénéficient des formations tout en occupant le personnel technico-administratif.



des redevances du domaine et des produits d'exploitation de son patrimoine (Ba et Ka, 2020 : 314).

D'un autre côté, l'Etat central doit jouer sa partition en rendant la décentralisation plus effective surtout sur le plan financier. Sur le budget de l'Etat, seulement 3,5% est transféré au CT en guise de charges compensatoires pour les compétences transférées. Ce pourcentage est très minime voire dérisoire comme FDD pour les STD et l'ensemble des CT du pays¹⁴. 2% de la TVA sont alloués aux CT pour les Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL), ce qui est vraiment insuffisant par rapport aux besoins des collectivités locales en matière d'investissement. De ce fait, la part de la TVA affectée aux collectivités locales qui équivaut à 5,5%, doit être rehaussée jusqu'à 15, 20 à 30% à l'image du Maroc. Ce dernier confère ainsi 30% du produit de la TVA aux collectivités locales, représentant en moyenne près de la moitié des ressources locales du pays (Diop, 2009, cité par Sy : 971). Sans ce transfert conséquent des moyens financiers de l'Etat à l'endroit des CT, la politique décentralisation du pays aura des difficultés à prendre son envol et les CL surtout les conseils départementaux auront du mal à porter les différentes missions qu'on leur a assignées.

En attendant la deuxième phase de l'acte 3 de la décentralisation qui va marquer la survie des collectivités locales « départements », ces dernières doivent résoudre l'alchimie de « trouvez des moyens pour agir et d'agir pour se procurer des moyens »¹⁵ afin de mener une gouvernance locale de qualité fondée sur la participation citoyenne, des partenariats entre des acteurs clés du territoire. Elles doivent s'appuyer sur la compétence transdisciplinaire des acteurs locaux, des institutions de redevabilité, du personnel technico-administratif, sur une orientation budgétaire en priorité en faveur des pauvres (Faye, 2011 : 82) et sur une exploitation des potentialités territoriales pour leur émergence socio-économique.

Conclusion

Le CDZ n'a pas encore trop d'impact sur l'ensemble des populations du département. Ses services voire son existence sont ignorés par une bonne partie de ses administrés à qui sont destinés les différentes missions de l'institution. Cette situation s'explique par un déficit en ressources humaines de qualité de

¹⁴ Le Sénégal compte 14 régions divisées en 46 départements qui sont à la fois des circonscriptions administratives et des collectivités locales depuis l'Acte III de la décentralisation. Ces départements sont répartis en 117 arrondissements composés de 557 communes.

¹⁵ Rosnert Ludovic Alissoutin (2008 : 112).

l'institution qui doit porter son développement économique, social, culturel et environnemental. Tous les services de l'institution qui doivent être des locomotives pour répondre aux besoins des populations ne sont pas encore fonctionnels. Il y'a même des services capitaux où les postes restent toujours à pouvoir. C'est pourquoi le CDZ fait recourir à l'ARD et aux services techniques déconcentrés de l'Etat qui l'accompagnent dans ses politiques et programmes de développement. Hormis les services à pourvoir dans l'organigramme type du CDZ, tous les autres services sont fonctionnels et très accessibles. Ils sont en effet ouverts à toutes les personnes du département sans discrimination de sexe, de religion, d'ethnie, etc. Mais, malheureusement la plupart des populations du département de Ziguinchor ignore l'existence de ces services. Mieux, elles avouent leur méconnaissance du CDZ qu'elles confondent à la mairie de Ziguinchor. Il s'avère que ce n'est pas la proximité géographique entre les deux institutions qui engendrent la confusion mais c'est l'ignorance quasi-totale du rôle et de la responsabilité du CDZ ainsi que de ses services.

Ce manque de visibilité de la CT est accentué par les faibles ressources financières allouées par l'Etat qui est la seule source de revenus de l'institution mais également par la passivité du CDZ à l'instar d'une bonne partie des CD du pays. Ces derniers subissent en effet les soubresauts de l'inachèvement de la réforme de l'acte 3 de la décentralisation qui peine toujours à entamer sa deuxième phase après 10 ans d'existence. C'est pour cette raison que les conseils départementaux sont en partie victimes de manque de moyens financiers qui les empêchent de se doter d'un personnel qualifié et d'un organigramme type adéquat. Ainsi, le CDZ n'est pas épargné par ce manque de moyens financiers qui est une entrave à la mise en place de ses services techniques départementaux. Mais, les CT avec une bonne gestion de leur patrimoine et en rendant des services aux populations moyennant une rémunération, avec l'accompagnement de leur partenaire technique et financier et la coopération décentralisée, peuvent promouvoir le développement socio-économique de leur territoire. Elles peuvent s'appuyer sur un ancrage de la cohérence territoriale avec une architecture administrative renouvelée, avec une modernisation de la gestion publique territoriale soutenue par une ressource humaine de qualité.

Bibliographie

AFROBAROMETER BRIEFING PAPER, (2010), « La gouvernance locale au Sénégal : Effet de la proximité de l'élu au Citoyen », n° 95, http://mercury.ethz.ch/serviceengine/Files/ISN/122916/ipublication_document_singledocument/68c99861-dfac-4e2f-ba7a-2c43a773a2c7/fr/AfrobriefNo95.pdf.



- ALISSOUTIN R. Ludovic, (2008), *Les défis du développement local au Sénégal*, Dakar, CODESRIA.
- BA BOUBACAR, (2016), « Territorialisation du développement local au Sénégal : impensés, cheminements, enjeux et limites d'un concept et d'une approche », Diouf Mamadou et Diagne Souleymane Bachir (éds), *Les sciences sociales à l'épreuve au Sénégal*, Dakar, CODESRIA, pp. 67-93. Consultable sur : <http://www.codesria.org/spip.php?article2654>.
- BA Boubacar et KA Rougyatou, (2020), « Acte III de la décentralisation sénégalaise : l'épreuve de la cohérence territoriale et du développement territorial », *DaloGéo, Revue scientifique spécialisée en Géographie, Université Jean Lorougnon Guédé de (Côte d'Ivoire)*, n°3, pp 304-326.
- BA Boubacar et KA Rougyatou, (2019), « *Recompositions territoriales à Cayar. Approches méthodologiques et étude géographique d'un système territorial en mutation* », Sarrebruck, Éditions Universitaires Européennes (EUE).
- BERTRAND Nathalie et MOQUAY Patrick, (2004), « La gouvernance locale, un retour à la proximité », *Économie rurale*, n°280, *Proximité et territoires*, pp. 77-95.
- DIOP Cheikhou, (2009), « Situation des Finances des Collectivités locales en Afrique/Caractéristiques des Collectivités locales en Afrique : état des lieux », CIFAL Ouagadougou, Juin 2009.
- DIOP Djibril, (2006), *Décentralisation et gouvernance locale au Sénégal. Quelle pertinence pour le développement local ?* L'Harmattan Sénégal.
- FAYE BABACAR, (2017), *La réforme du système financier des collectivités locales sénégalaises*, Thèse de doctorat, Université Jean-Moulin Lyon 3.
- FAYE SALIOU, (2011), *Décentralisation, développement économique local et bonne gouvernance territoriale : le cas du Sénégal*, Mémoire de Master 2, Université Cheikh Anta Diop de Dakar.
- GAUDIN Jean Pierre, NOVARINA G., (1997), « *Politiques publiques et négociation. Multipolarités, flexibilité, hiérarchies* », Paris, CNRS Editions.
- LELOUP F., MOYART L. et PECQUEUR B., (2005), « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Géographie Économie Société*, n°4, Vol. 7, pp. 321-332.
- MALAM MOUSSA, LAOUALI ET ILBOUDO, ERNEST K., (2012), « Décentralisation en Afrique de l'Ouest et du Centre : apprendre des expériences locales et intersectorielles, Education, Eau, Santé », EDUCI.
- NDIAYE, CHEIKH, (2020), *Finance et comptabilité des collectivités territoriales au Sénégal*, Paris, L'Harmattan.

- PIVETEAU ALAIN, (2005), « Décentralisation et développement local au Sénégal. Chronique d'un couple hypothétique », *Tiers-Monde*, tome 46, n°181, *Décentralisation et développement local : un lien à repenser*, pp. 71-93.
- REPUBLIQUE DU SENEGAL, (2013), « Loi 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) ».
- SAMB, NDEYE MARIEME, (2015), *Gouvernance territoriale et participation citoyenne au Sénégal*, Thèse de Doctorat, Université Paul Valéry - Montpellier III, HAL Open Science, HAL Id : tel-01134413 <https://theses.hal.science/tel-01134413>.
- SOW, CHEIKHOU OUMAR, (2013), « L'acte 3 de la décentralisation », in *Afrique démocratie*, n°22.
- SY MAIMOUNA A., (2015), « Les évolutions récentes de la décentralisation au Sénégal », *KAS African Law Study Library – Librairie Africaine d'Etudes Juridiques*, n°2, pp. 951-973.

Cahier De La Recherche Africaine

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE : LETTRES, ARTS ET SCIENCES
HUMAINES



TOGETHER WE REACH THE GOAL

Année 3 - N°5 - Jan-2025

**BP: 17004, Université Omar Bongo
Libreville (Gabon)**

revue.cra@revue-cra.com / cra.uob@gmail.com
www.revue-cra.com

**ISSN : 2958-5805 (E)
2958-5813 (P)**

**Tel : (+241) 077853540 / 066600380 /
(+33) 0647489781
gnkeditons.gab@gmail.com**



ISBN : 979-8-30602-397-7

